Nom du créancier :

ASSOCIATION ECOLE DE PROVENCE

42 BOULEVARD EMILE SICARD
13008 MARSEILLE

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **l'ASSOCIATION ECOLE DE PROVENCE** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **l'ASSOCIATION ECOLE DE PROVENCE**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veuillez compléter les champs marqués *

* Nom et prénom du débiteur

* Numéro et nom de la rue

* Code postal * Ville

* Pays

* Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN

* Code international d'identification de votre banque BIC

* **ASSOCIATION ECOLE DE PROVENCE**
Nom du créancier devant apparaître dans l'ordre de prélèvement

Référence réservée au créancier (contrat sous-jacent)

* **FR46ZZZ469923**
Identifiant du créancier ICS

* **42 BOULEVARD EMILE SICARD**
Numéro et nom de la rue

* **13008**
Code postal

* **MARSEILLE**
Ville

* **FRANCE**
Pays

* Type de paiement Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

* Nom du signataire (pour une société signataire habilité sur le compte)

* Date JJ MM AAAA * Lieu

Signature

Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement (modification des coordonnées bancaires, réclamation)

ASSOCIATION ECOLE DE PROVENCE
Raison sociale ou nom du créancier

Marie-Pierre CHABARTIER
Nom du contact

42 BOULEVARD EMILE SICARD
Numéro et nom de la rue

13008
Code postal

MARSEILLE
Ville

04 91 77 28 46
Téléphone

comptabilite@ecoleprovence.fr
Mail

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elle pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.